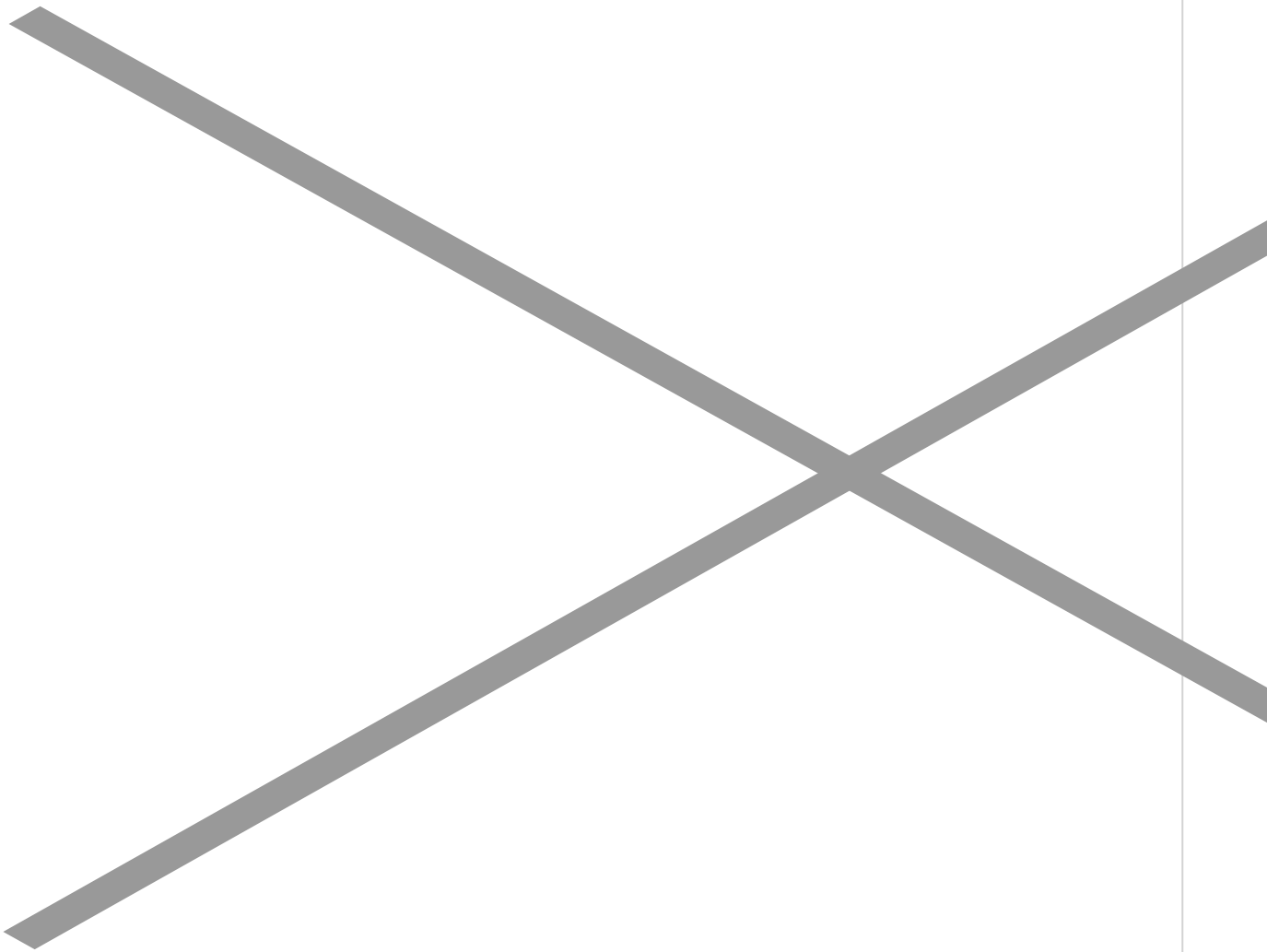


L'Association des victimes des massacres de Sacaba et Senkata porte plainte contre l'Église catholique

Image not found or type unknown



La Havane, 15 février, (RHC)- L'Association des victimes des massacres de Sacaba et de Senkata, en 2019, en Bolivie, a demandé au ministère public d'ouvrir une enquête sur la responsabilité « par procuration » de la haute hiérarchie de l'Église catholique.

Sous la protection du décret suprême 4078, connu sous le nom de "décret de la mort", les forces de l'ordre ont été exemptées de toute responsabilité pénale dans la répression contre ceux qui défendaient l'ordre constitutionnel lors des manifestations qui ont suivi le coup d'État qui a évincé du pouvoir Evo Morales.

David Inca, militant des droits de l'homme et représentants des victimes et de leurs proches, a fait valoir que des membres de la Conférence épiscopale ont participé à des réunions "où la vie ou la mort de citoyens, de frères et de sœurs en Christ, a été décidée".

Selon Inca, dans une interview accordée à Wara Tv, ces chefs religieux ont non seulement facilité les négociations "extra-législatives" afin que Jeanine Áñez puisse assumer la présidence bolivienne à la tête d'un gouvernement de facto, mais aussi ils ont également agi à l'encontre de "Gaudium et Spes" ou de la Constitution pastorale.

Un Groupe interdisciplinaire d'experts indépendants (GIEI), qui a enquêté sur les violences et les décès avant, pendant et après le coup d'État du 10 novembre 2019, a estimé dans un rapport que le 28 novembre 2019, le décret était abrogé, cependant, à ce moment-là, les massacres avaient déjà été consommés avec plus de vingt personnes abattues, des centaines de blessés et d'arrestations, sans que les hiérarques du clergé n'émettent aucune déclaration de condamnation.

Source : Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/313804-lassociation-des-victimes-des-massacres-de-sacaba-et-senkata-porte-plainte-contre-leglise-catholique>



Radio Habana Cuba